

### Réunion restreinte du 6 octobre 2021

#### P.V. n° 6

**Président** : M. DEMARET.

**Présents** : MM. HUS – LEYGE.

**Administratif** : M. MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : [juridique@lfna.fff.fr](mailto:juridique@lfna.fff.fr) , le droit d'examen étant de 100 euros.

### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

( **5** QUALIFIES POUR LA FFF )

**181 Engagés (dont les 2 clubs évoluant en CN U19)**

<b>11/09/2021</b>	<b>Tour Préliminaire</b>	<b>19</b> matches avec	<b>38</b> clubs				
<b>25/09/2021</b>	<b>1er Tour</b>	<b>80</b> matches avec	<b>19</b> vainqueurs	+	<b>141</b> entrants		<b>B</b>
<b>02/10/2021</b>	<b>2ème Tour</b>	<b>40</b> matches avec	<b>80</b> vainqueurs				
<b>16/10/2021</b>	<b>3ème Tour</b>	<b>20</b> matches avec	<b>40</b> vainqueurs				
<b>30/10/2021</b>	<b>4ème Tour</b>	<b>10</b> matches avec	<b>20</b> vainqueurs				
<b>20/11/2021</b>	<b>Finale Régionale</b>	<b>5</b> matches avec	<b>10</b> vainqueurs				
		155 matches			179 engagés		
<b>exempt A ( 2 ) :</b>	<b>CN U19</b>	F.C. Girondins de Bordeaux - S.A. Mérignacais					
<b>entrants B ( 141 ) :</b>	Parmi U19 R1 - U18 R1 - U17 R1...						

### 1<sup>er</sup> Tour :

Match n° 23919913 – F.C. Libourne / A.F. Casseneuil Pailloles Ledat 47 du 25/09/2021

La commission a pris note de la décision de la C.R. Arbitrage du 29/09/2021 qui a **confirmé le résultat acquis sur le terrain.**

**C'est donc le F.C. Libourne qui a été qualifié pour le tour suivant.**

Le match du 2<sup>ème</sup> tour a donc été : F.C.E. Mérignac Arlac / F.C. Libourne : le samedi 02/10/2021 à 15h30 (qualification du F.C.E. Mérignac Arlac).

### 2<sup>ème</sup> Tour :

La Commission homologue les résultats des 40 matches de ce tour, **sous réserve de l'homologation des résultats concernant les feuilles de matches non-reçues à ce jour**, avec le dossier suivant :

Match n° 24058244 – J.A. Isle / U.E.S. Montmorillon du 02/10/2021

La Commission, en application de la directive en matière sanitaire et, devant l'impossibilité d'un report de cette rencontre, déclare le **forfait de la J.A. Isle** et dit l'U.E.S. Montmorillon qualifiée pour la suite de la compétition.

Aucune amende pour forfait ne sera infligée à la J.A. Isle (cas de force majeure).

### Tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour :

**20** matches avec les **40** vainqueurs du 2<sup>ème</sup> tour.

La Commission procède à la constitution de **5** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Samedi 16 Octobre 2021 à 15H30.**

**Il ne sera pas joué de prolongation.** En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

**Les arbitres et les assistants seront désignés par la C.R. Arbitrage.**

En l'absence de délégué désigné par la LFNA, cette fonction est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.  
En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)  
Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.
- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
- LA REGLE DES REMPLACES-REEMPLACANTS S'APPLIQUE.
- La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**
- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts.  
Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
- Les ententes et les groupements sont autorisés.

## CHAMPIONNATS

### U19 REGIONAL 1

Match n° **23399264** – Poule C – F.C. des Graves / F.C. St-Vincent de Paul du 19/09/2021

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 24/09/2021 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

---

## U14 LIGUE – PHASE 1 BRASSAGES

---

Match n° 23402191 – Poule E – G.J. Médoc Estuaire / U.S. Cenon du 18/09/2021

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 24/09/2021 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

**Prochaine réunion (restreinte)** : jeudi 21 octobre 2021 à 11h00 à Puymoyen

- Tirage du 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole
- Tirage du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Nouvelle-Aquitaine U17.

Présidence,  
**Patrick DEMARET**  
Le Secrétaire de séance,  
**Philippe MOUTHAUD**

Procès-Verbal validé le 06/10/2021 par la Secrétaire Générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.